



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 9612

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le cas douloureux que rencontrent les familles des malades traumatisés crâniens à la suite d'un coma, qui sont déclarés en état neuro-vegetatif. En effet, ces familles, déjà si éprouvées, se trouvent souvent confrontées au problème du placement de leurs malades, à qui le droit à des soins corrects dus à tout individu est refusé, faute de structures adaptées. Il lui demande donc s'il n'envisage pas la création d'organismes appropriés, de structures avec lits de long séjour afin de remédier à cette situation urgente et dramatique.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des malades traumatisés crâniens qui, à la suite d'un coma, sont déclarés en état neuro-vegetatif, n'a pas échappé aux services de mon département. Selon les renseignements recueillis sur l'ensemble des malades en état neuro-vegetatif persistant, aux environs d'un millier, ceux-ci sont effectivement pris en charge dans des services hospitaliers très divers : réanimation, médecine, moyen et long séjour, hôpitaux locaux ils sont parfois accueillis dans des établissements médico-sociaux : maison de retraite, maison d'accueil spécialisées. Les conditions de leur placement dans des établissements adaptés et selon des modalités appropriées à leur état fait actuellement l'objet de réflexions au sein de groupes de travail. Elles portent notamment sur les aménagements à apporter aux structures sanitaires existantes qui prennent en charge ces malades en dehors des seuls services de soins actifs, mais sans créer pour autant des structures spécifiques nouvelles. Pour remédier aux difficultés que rencontrent les familles il importe au préalable d'assurer, en étroite concertation avec les organismes de sécurité sociale, des conditions matérielles et financières d'accessibilité et d'hébergement plus satisfaisantes que celles qui sont offertes actuellement dans ces établissements d'accueil.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9612

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 711